

Déclaration de conformité CE N.º CEA-RV02/2025

conformément à l'annexe V du règlement (EU) 2024/1781

1. Code d'identification du produit

Insert Cristal 70 TF VLD/VLE Vermiculite

2. Nom commercial et adresse de contact du fabricant

C&A CHAMA, LDA

Rua da Lagoa, Lote10, Zona industrial de Oiã, 3770-068 Oiã, Aveiro - Portugal

3. La présente déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant

La présente déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 2.

4. Objet de la déclaration

Appareil à biomasse pour le chauffage domestique local, sans production d'eau chaude

5. L'objet de la déclaration mentionnée au point 4 est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union européenne applicable

Règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées pour la mise sur le marché des produits de construction.

Règlement (UE) 2015/1185 de la Commission du 24 avril 2015 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences en matière d'écoconception applicables aux appareils de chauffage locaux à combustible solide.

Règlement délégué (UE) 2015/1186 de la Commission du 24 avril 2015 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des appareils de chauffage locaux.

6. Norme harmonisée

EN 16510-2-2:2022 *

* Cet insert est certifié conforme à la norme EN 16510-2-1, dont le champ d'application couvre également les exigences applicables aux appareils relevant de la norme EN 16510-2-2 (inserts).

7. Organisme notifié et Rapport d'essai

CEIS - CEE-0096_25-1_Rev.2

8. Référence à d'autres dispositions applicables de la législation de l'Union

Non applicable

9. Nom et fonction

Celso Batista

Associé directeur général

10. Informations complémentaires :

Le règlement (UE) 2024/1781 établissant le cadre pour la définition des exigences en matière d'écoconception applicables aux produits durables abroge la directive 2009/125/CE. Les exigences en matière d'écoconception applicables au présent produit sont actuellement définies par le règlement (UE) 2015/1185.

Année d'apposition du marquage CE : 2025

Oiã, 17-09-2025

